

## Merci

L'IRW-CGSP tient à remercier l'ensemble de ses militants qui ont fait de la journée de grève dans les services publics un succès.



Ensemble, nous avons donné la preuve qu'il reste, dans ce pays, une capacité de mobilisation pour s'opposer aux attaques contre notre modèle social. Le Gouvernement sait, maintenant, que la CGSP tient sa puissance de ses militants, que nous sommes déterminés et que nous ne laisserons pas attaquer nos pensions, nos services publics et notre sécurité sociale sans réaction.

L'IRW-CGSP rappelle que cette journée du 10 octobre doit être le début d'un plan d'actions structuré et cohérent.

Enfin, elle remercie chaleureusement l'ensemble des Camarades du privé, qui par leur présence et leur solidarité, ont participé à la réussite de cette journée et ont ouvert la voie à un large mouvement interprofessionnel.

« Ensemble, on est plus fort » n'est pas un slogan, mais notre réalité.

*Patrick Lebrun  
Secrétaire général de l'IRW*

## DANS NOS RÉGIONALES

### Charleroi (Pensionnés Cheminots)

#### Goûter Cougnole

Le Comité des pensionnés Cheminots organise un « goûter cougnole, le 5 décembre, de 14h à 16h30, rue de Montigny, 42 - Salle 1

Il sera offert gracieusement aux participants : café ou chocolat chaud, cougnole – beurre.

**Attention !** inscriptions limitées à 80 personnes. Confirmer auprès de Jessica – Tél. : 071/797 111.

Date limite des inscriptions : le 28 novembre 2017.



## Une première étape

La grève, lancée par la CGSP seule ce 10 octobre, fut un succès. Elle prouve que le mouvement initié est juste et nécessaire.

Il fallait oser partir seul. Il fallait oser décréter, immédiatement, 24 heures de grève. Il fallait oser démarrer les premiers. Mais, Camarades, grâce à vous, à votre esprit combatif et à votre solidarité, ces paris ont été gagnants.

Bien sûr, un jour de grève ne sera jamais suffisant pour faire reculer un tel gouvernement, mais la réussite du 10 octobre était la condition nécessaire pour poursuivre le combat. Il fallait se compter, il fallait évaluer notre détermination avant d'élaborer un second et véritable plan d'actions. Les choses sont maintenant claires : nous sommes nombreux et déterminés !

Camarades, l'important maintenant est d'amplifier la mobilisation en vue des actions futures. Continuons à aller à la rencontre de nos collègues, parents et amis pour leur faire comprendre que nous sommes tous concernés par les mesures du Gouvernement et que c'est ensemble que nous pourrons y arriver. Refusons donc de céder au fatalisme, à l'individualisme et au défaitisme mais au contraire affirmons clairement que seuls les combats qui ne sont pas menés sont perdus et que notre capacité à faire bouger les choses est proportionnelle à notre faculté à nous réunir, nous serrer les coudes et être solidaires !

En donnant la preuve qu'il existe quelque chose qui vaille la peine d'être défendu.

En mettant en avant notre volonté, notre courage et notre solidarité.

En prouvant qu'il y en a toujours qui résistent.

Par le seul fait d'exister, un mouvement de lutte est déjà une victoire

Une victoire contre l'individualisme, le laisser-faire, le défaitisme, mais d'abord et avant tout une victoire par le fait que nous reconquérons la dignité de ceux qui osent !

Camarades, certains vont tenter de jeter le discrédit sur nos actions. Ils osent déjà parler de « grève politique ». À ceux-là nous leur disons que oui il s'agit d'une grève politique car toute grève est politique. C'est faire de la politique que d'avoir un projet de société et le défendre. Revendiquer une autre redistribution des richesses, des services publics socialement efficaces, une sécurité sociale forte financée par les cotisations sociales et une fiscalité juste, ce sont là des revendications politiques et nous devons être fiers de porter un tel projet ! C'est pour ces raisons que nous nous opposons à toutes mesures de régression sociale, et cela quels que soient les partis au pouvoir.

Enfin, il faut remercier l'ensemble des Camarades du privé qui nous ont rejoints le 10 octobre. Par leur présence massive et leur soutien, ils ont participé à la réussite de cette journée ; gageons qu'il s'agissait là également d'un premier élan vers un plan d'actions **interprofessionnel** cohérent et structuré.

Le 10 était une première étape, d'autres nous attendent prochainement. Retroussons nos manches et relevons la tête car nous pouvons être fiers de ce que nous faisons !

Laurent Pirnay  
*Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP*

Patrick Lebrun  
*Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

# Le gouvernement wallon persiste

*Le 20 septembre, les militants de la CGSP étaient en nombre dans les rues de Namur afin de mettre en garde le nouveau Gouvernement et de lui signaler, clairement, que s'il avait l'intention de concrétiser les attaques contre les services publics inscrites dans la DPR, il nous trouverait sur son chemin.*

Quelques jours plus tard, à l'issue d'un conclave budgétaire, le Gouvernement wallon affichait son mépris à l'égard des revendications des travailleurs des services publics.

## Décryptage de la nouvelle stratégie fiscale

Cette feuille de route fiscale prévoit une série de mesures. Ce dossier a pour objectif de les présenter d'un point de vue critique.

### ■ *La suppression de la taxe TV en 2018*

Le gouvernement compte supprimer la redevance TV (100 €/ménage) en 2018. Si l'on peut se réjouir de la suppression d'une taxe qui touche de la même façon les ménages les plus aisés et ceux en difficulté, il faut souligner que cette taxe a rapporté un peu plus de 100 millions d'euros en 2017. Il s'agit d'un manque à gagner important pour les finances régionales !

### ■ *La diminution des droits d'enregistrement de 15 % à 12,5 % à partir de la troisième habitation*

Le précédent gouvernement avait augmenté de 2,5 % les droits d'enregistrement pour l'achat d'une **troisième** habitation. Il s'agissait, clairement, de faire contribuer, un peu plus, les contribuables à hauts revenus.

En supprimant cette mesure, le nouveau gouvernement wallon fait un cadeau important aux plus nantis. En effet, compte tenu du prix moyen d'une maison 4 façades en Wallonie, on peut estimer qu'il s'agit d'un cadeau de plus de 6 500 € en moyenne par maison pour ces contribuables. Autrement dit, pour les contribuables que nous sommes, cela équivaut à ... 65 ans de suppression de la redevance TV. On voit qui profite de cette réforme fiscale !

### ■ *Abattement de 20 000 euros sur la base imposable des droits d'enregistrement pour le premier bien qui deviendra la résidence principale*

Ici aussi cette mesure est présentée comme positive afin de favoriser l'accès à la propriété. Cependant, l'avantage n'est que de 2 500 € (12,5 % de 20 000) pour tous les contribuables. Peut-on considérer ce montant comme une aide, voire un incitant ? Certainement pas ! Il s'agit purement et simplement d'un saupoudrage. N'oublions pas que le cadeau du Gouvernement sera de plus de 6 500 euros pour l'achat de la troisième habitation...



Il aurait été plus juste de cibler cet abattement sur plusieurs catégories de personnes (bas et moyens revenus) ainsi qu'un certain type d'habitat (limiter l'exonération à un certain niveau de revenu cadastral).

Sur base de différentes études, on peut estimer que le coût de cet abattement serait de 50 millions d'euros.

### ■ *La diminution des droits d'enregistrement pour les donations mobilières (entre « toutes autres personnes<sup>1</sup> » au taux d'imposition de 7,7 %)*

Lorsque l'on souhaite faire une donation mobilière (argent, titres), trois types de taux sont appliqués en fonction du lien de parenté entre le donateur et le donataire :

- 3,30 % : en ligne directe et entre époux/cohabitants légaux ;
- 5,5 % : entre frères et sœurs et entre oncles/tantes et neveux/nieces ;
- 7,7 % : entre d'autres personnes.

C'est ce troisième cas qui est visé. À l'heure actuelle, aucune indication sur la hauteur de la diminution n'est mentionnée. De toute évidence, cette diminution profitera principalement aux personnes les plus nantis. De plus, diminuer le taux des donations conduira *de facto* à moins de recettes liées aux droits de succession. En effet, cette mesure risque d'inciter un certain nombre de contribuables à anticiper le transfert de leur propriété (donation) car cela sera fiscalement plus intéressant que d'attendre la fiscalité liée à la mutation de propriété par décès (droit de succession).

L'impact budgétaire de cette mesure sera donc positif à court terme (+ 15 millions selon le gouvernement) mais négatif à long terme. Il convient d'ajouter que le gouvernement souhaite assouplir les règles et les conditions relatives aux donations mobilières et immobilières.

■ ***L'immunisation totale de l'habitation familiale lors d'une succession pour le conjoint ou pour le cohabitant légal***

Les droits de succession payés par le conjoint survivant sont souvent cités comme une taxe estimée injuste par de très nombreux contribuables ; leur suppression sera positivement accueillie. D'un point de vue budgétaire, les droits de succession représentent plus de 800 millions de recettes pour la Wallonie. Le coût budgétaire de cette immunisation est évalué à 10 millions d'euros selon le gouvernement. Il nous semble que ce montant est largement sous-estimé.

■ ***Modifier le mécanisme du viager afin de le rendre plus praticable et plus intéressant***

Le gouvernement entend faciliter la vente en viager. Cette politique est cynique. En effet, alors que le MR s'attelle à détricoter les pensions au niveau fédéral, il poussera, en Wallonie, les pensionnés à vendre en viager pour assurer leur pouvoir d'achat. Moins de solidarité et plus de « chacun pour soi », voilà le modèle qui nous est proposé !

Ne perdons pas de vue que ce mécanisme aura, *de facto*, un impact sur les droits de succession à moyen/long terme. Le gouvernement a estimé cette réforme à 3 millions d'euros.

■ ***Soutien fiscal forfaitaire sur les frais de kot lorsque l'étudiant n'a pas la possibilité d'accès à une formation supérieure dans la filière de son choix à proximité du domicile***

La mesure parle ici d'un soutien fiscal forfaitaire. Deux éléments doivent attirer notre attention :

1. S'agissant d'un soutien forfaitaire, il s'appliquera indifféremment à des familles disposant de beaucoup ou de peu de revenus. Il aurait été préférable de cibler cette aide, de manière proportionnelle, sur les bas et les moyens revenus.
2. En ce qui concerne la forme que pourrait prendre ce soutien fiscal, s'il s'agit d'un crédit d'impôts, cela ne suscite pas d'inquiétude. Par contre en cas de réduction d'impôts, cela signifierait, par exemple, que les allocataires sociaux ne pourraient pas profiter de cette réduction, car ils ne payent pas ou peu d'impôts.

■ ***Lier l'obtention d'un taux réduit d'enregistrement à la vérification du revenu cadastral et/ou lier cette obtention à la valeur vénale***

Le cas se présente plus particulièrement pour bon nombre d'habitations qui ont été rénovées (l'exemple le plus frappant étant le cas des fermes dans le Brabant wallon). En effet,

pour beaucoup d'entre elles, alors qu'elles ont une valeur vénale considérable, leur revenu cadastral est tellement faible qu'il entraîne une diminution des droits d'enregistrements.

Cette mesure va dans le bon sens mais n'entraînera qu'une faible recette budgétaire supplémentaire.

■ ***Réforme des droits de succession***

Le gouvernement souhaite instaurer une possibilité de diminuer les droits de succession lorsque seront effectués des travaux en économie d'énergie sur le bien immobilier ou sur un bien classé. Autant dire que seuls ceux qui pourront se permettre des travaux onéreux d'amélioration énergétique pourront voir leurs droits de succession diminuer. Cette mesure sera favorable principalement aux contribuables les plus nantis. Une fois de plus, les recettes de droits de succession pourraient en pâtir.

## IMPACTS BUDGÉTAIRES

Bien qu'il soit extrêmement difficile de prévoir précisément le montant total de l'impact budgétaire de ces réformes, il nous paraît évident qu'elles atteindront, au minimum, 150 millions d'euros. C'est-à-dire que ces cadeaux, principalement aux plus riches, coûteront **au moins** 150 millions au budget wallon.

Au total, lors du prochain conclave budgétaire, en 2018, ce sont donc quelque 550 millions d'euros que le gouvernement wallon devra trouver, soit près de 5 % du montant de ses recettes.

## CONCLUSIONS

Les mesures fiscales présentées par le gouvernement favorisent dans la plupart des cas les contribuables wallons les plus aisés. Certaines mesures proposées semblent inefficaces et risquent de peser sur le budget wallon. Le financement de ces mesures n'a pas encore été décidé mais le gouvernement entend le faire supporter essentiellement par les services publics : diminution du financement des OIP, fusion des TEC, pression accrue sur les travailleurs.

Cette « nouvelle » stratégie fiscale n'a de « nouvelle » que le nom. En effet, une nouvelle fois, la droite utilise les vieilles recettes de cadeaux fiscaux profitant largement aux plus riches, et de compression des dépenses publiques ayant un impact négatif pour l'ensemble de la société. La droite, c'est le retour des privilèges...

**Il y a fort à parier que le Gouvernement wallon nous reverra rapidement !**

1. C'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de lien de famille ou lorsque ce lien est au-delà du 3<sup>e</sup> degré.

# La reconquête citoyenne des services publics

Comment syndicats, citoyens et pouvoirs publics tournent la page de la privatisation

Pourquoi des gens du monde entier partent-ils à la reconquête des services essentiels, en les retirant des mains de firmes privées pour les faire revenir dans le giron public ? Les raisons sont multiples : la volonté de mettre fin aux abus des opérateurs privés ou à des atteintes aux droits des travailleurs, le souhait de reprendre le contrôle de l'économie et des ressources locales, le désir de fournir un service abordable aux citoyens, ou encore l'aspiration à mettre en œuvre des stratégies ambitieuses de transition énergétique, par exemple. De nombreux pouvoirs publics, principalement des communes, se réapproprient, chaque année, leurs services publics.

Ainsi, ces dernières années, au moins 835 cas de (re)municipalisation<sup>1</sup> de services publics ont été observés dans le monde, impliquant plus de 1 600 villes dans 45 pays. La remunicipalisation concerne aussi bien des petits villages que des métropoles, avec différents modèles de gestion et de propriété publiques et des degrés variables de participation des citoyens et des employés. De cette diversité émerge néanmoins une ambition partagée : **il est possible de créer ou recréer des services publics efficaces, démocratiques et abordables. Les hausses de prix et la dégradation de la qualité des services ne sont pas une fatalité. De plus en plus de citoyens et de villes tournent la page de la privatisation pour remettre les services essentiels entre les mains du public.**

Satoko Kishimoto et Olivier Petitjean, du *Transnational Institute*, ont récemment publié un ouvrage qui mériterait de devenir le livre de chevet de tous ceux qui prétendent que la privatisation et la libéralisation sont une alternative plus efficace aux services publics<sup>2</sup>. Les deux auteurs y recensent « 10 histoires de remunicipalisation » à travers

le monde, concernant tous types de services : eau, énergie, poste, santé, services de prévention...

De l'analyse de ces processus de « remise au public », l'étude tire « **Dix leçons principales à retenir** » :

1. Il y a de meilleures solutions que toujours plus de privatisation, toujours plus d'austérité, et toujours moins d'ambition.
2. La remunicipalisation est bien plus généralisée qu'on le croit, et ça marche.
3. La remunicipalisation est une réponse locale à l'austérité.
4. La remunicipalisation est une stratégie de transition et de démocratie énergétique.
5. Reprendre les services en interne est généralement moins cher pour les collectivités locales.
6. La (re)municipalisation mène à des services publics meilleurs et plus démocratiques.
7. La (re)municipalisation offre 835 raisons supplémentaires de refuser les accords de libre-échange.
8. Enseignement à retenir : mieux vaut ne pas privatiser au départ.
9. La (re)municipalisation crée des opportunités pour de nouvelles formes, plus diversifiées et démocratiques, de propriété et de gestion publique.
10. Les villes et les groupes citoyens engagés dans la remunicipalisation travaillent de plus en plus ensemble et créent des réseaux.

L'essor de la (re)municipalisation crée une fenêtre d'opportunité cruciale pour que les syndicats, les citoyens, les pouvoirs publics réaffirment que l'accès aux services publics ne peut se marchander et renforcent le contrôle démocratique érodé par les politiques de privatisation au cours des décennies écoulées.

Les preuves s'accumulent qu'élus et citoyens peuvent reconquérir leurs services publics et ouvrir la voie à de nouvelles formes de propriété publique. Heureusement, cet essor ne ralentit pas, et ce qui est valable au niveau des communes l'est également à l'ensemble des autres niveaux de pouvoir. Promouvoir et défendre les services publics est, en plus d'une question de bon sens, un choix politique. Certes, pour faire ce choix, il faut oser aller à contre-courant des idées reçues, il faut oser s'opposer à de puissants lobbies.

C'est ce pas qu'ont franchi des centaines de municipalités de par le monde nous donnant ainsi des exemples -à suivre- de la reconstruction possible d'un rapport de force efficace, au profit des citoyens.

Ainsi, la Ville de Grenoble est devenue championne de la remunicipalisation dans les Alpes françaises :

*« Grenoble est l'une de ces villes qui se sont engagées avec détermination dans la remunicipalisation et la construction de services publics locaux démocratiques, en phase avec les grands enjeux environnementaux. La ville a été l'une des pionnières de la remunicipalisation de l'eau au début des années 2000, en mettant fin à un contrat avec la multinationale de l'eau Suez entaché de corruption. Grenoble a créé à la place un nouvel opérateur public fournissant une eau de meilleure qualité à moindre coût, accordant une place à la participation des citoyens. La municipalité cherche aujourd'hui à remunicipaliser entièrement à terme son service local de l'énergie, y compris le chauffage collectif et l'éclairage, afin de combattre la précarité énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ceci implique toutefois de racheter les parts de la multinationale de l'énergie Engie dans l'opérateur municipal, ce qui soulève des problèmes de statut des travailleurs concernés. Grenoble*

s'est également fixé l'objectif ambitieux de proposer dans ses cantines municipales une alimentation 100 % bio et locale. **La ville poursuit tous ces objectifs politiques malgré un contexte de réduction drastique de ses finances**, résultant des mesures d'austérité imposées par le gouvernement français aux collectivités locales. D'autres villes en France, particulièrement dans la région des Alpes, se sont également engagées dans des remunicipalisations dans plusieurs secteurs. Briançon a remunicipalisé ses services de l'eau et des déchets, et vise désormais à terme le « zéro déchet ». L'ag-

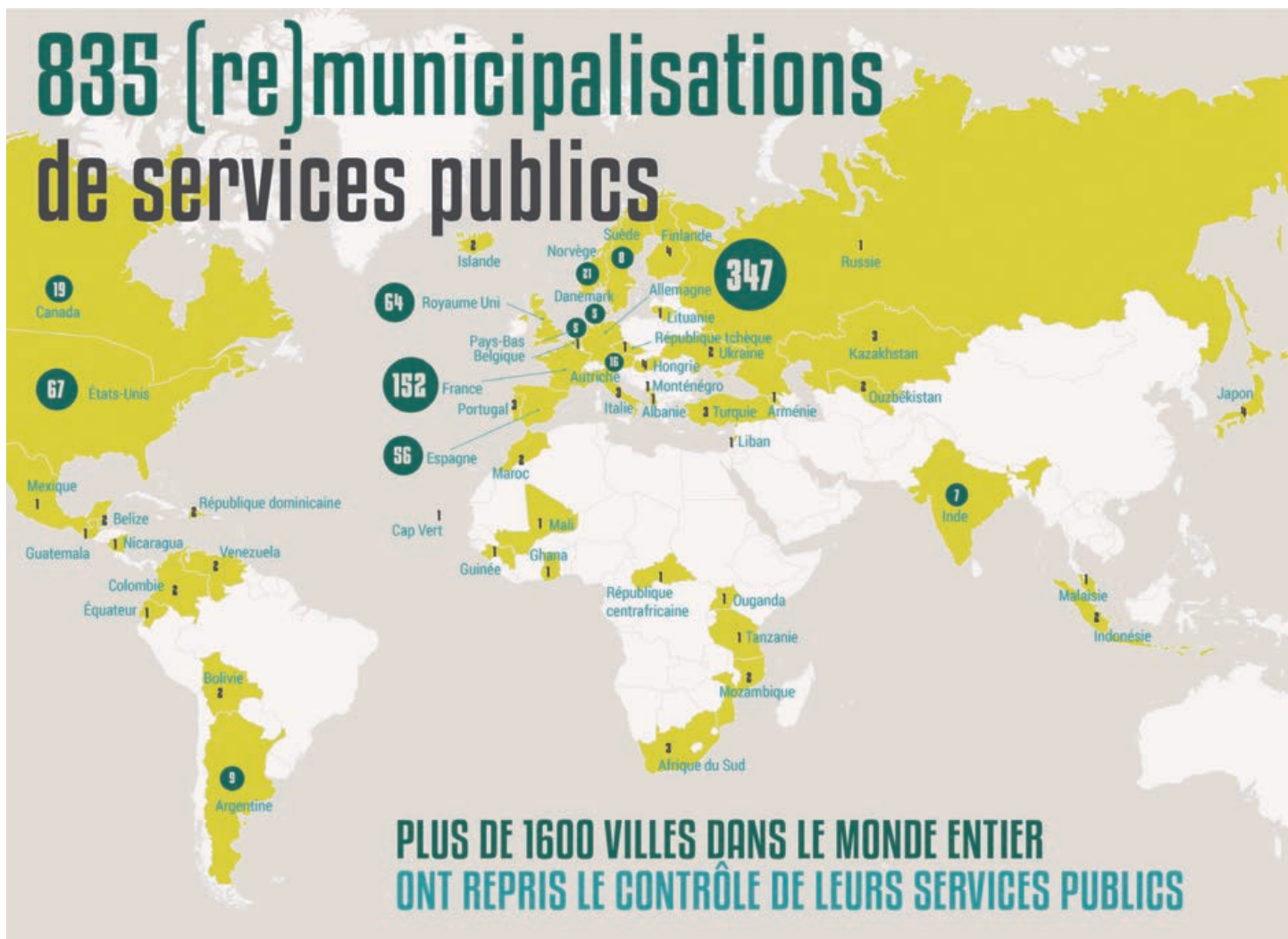
glomération a également un service public local de l'énergie. À l'extrémité sud des Alpes, l'agglomération de Nice, pourtant gérée par une municipalité conservatrice, a remunicipalisé l'eau et l'assainissement, les transports publics, les cantines, le festival local de jazz et un marché. »<sup>3</sup>

Comme quoi, rien n'est irréversible, et même les projets les plus tenaces de libéralisation et de privatisation des services publics ne peuvent résister à une volonté politique, autrement dit citoyenne, forte et déterminée.

C'est pour permettre ces reconquêtes que nous ne cesserons jamais de défendre le service public. Il en va de notre vie à tous !

L'ensemble des exemples de remunicipalisations réussies se trouvent détaillés dans l'étude complète en anglais : [www.tni.org/reclaiming-public-services](http://www.tni.org/reclaiming-public-services)

Un résumé en français est disponible sur : [https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps\\_fr\\_briefing\\_web.pdf](https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps_fr_briefing_web.pdf)



1. Nous utilisons le terme « remunicipalisation » pour désigner le processus consistant à faire passer des services auparavant privés ou privatisés, sous contrôle ou sous gestion publics au niveau local. [...] La « dé-privatisation » est un terme global qui recouvre les (re)municipalisations, les renationalisations, et les démarches citoyennes de reconquête des services publics, dans le cadre d'une lutte contre les méfaits de la privatisation.  
 2. Présentation de l'étude « À la reconquête des services publics », sur [www.tni.org](http://www.tni.org)  
 3. [https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps\\_fr\\_briefing\\_web.pdf](https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps_fr_briefing_web.pdf)



## Bruxelles en résistance à la dictamolle

*Se donner la capacité de développer une vision d'avenir, développer des stratégies pour coller au plus près de notre mission de défense des services publics et de leurs travailleurs, implique de bien analyser les intentions de l'adversaire, d'être au clair avec ses propres valeurs et de les défendre avec constance et pugnacité.*

En effet, quand des gouvernements de droite ultralibérale mènent des politiques antisociales dont les conséquences à court et long termes s'annoncent catastrophiques pour une grande majorité de citoyens, il s'agit de réagir et de ne pas laisser faire. Le conseil syndical du 5 octobre dernier était axé sur la question des conséquences des crises politique et sociale pour les travailleurs bruxellois.

Crise politique dont l'épisode le plus récent s'est déroulé au début de l'été. À la faveur des affaires Publifin et Samu social qui ont entamé l'image et la respectabilité du PS, le cdH, aujourd'hui davantage dominé par son aile droite (ndlr : le Cépéc n'était pas loin derrière le H d'humaniste !), a décidé de faire de nouvelles alliances, bien que l'arithmétique électorale n'ait pas changé. Il faut dire que sur le fond, ça coïncitait entre PS et cdH sur un certain nombre de dossiers liés aux conséquences de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État. Par exemple, à Bruxelles, sur le système d'allocations familiales (voir *Tribune* juillet-août 2017, p. 8). Si le coup de poker a marché en Wallonie où le cdH s'est allié au MR, ce n'est pas le cas à Bruxelles où la confiance au gouvernement en place a été renouvelée.

Il n'en reste pas moins que ces asymétries d'alliances entre la Wallonie et Bruxelles génèrent une instabilité et accentuent la crise tant il est vrai que les conceptions de l'État peuvent être différentes selon les partis. Alors que la conception traditionnelle de gauche privilégie des services publics et collectifs organisés par l'État, l'approche libérale et chrétienne favorisant la liberté d'entreprise considère que l'État ne doit venir qu'en appui de l'initiative privée. Cela a mené au développement de réseaux concurrents dans les domaines de la santé et de l'enseignement, avec les effets que

l'on connaît en termes de coûts et de creusement des inégalités.

Au niveau fédéral, la politique est clairement à droite. Le gouvernement Michel met à mal durablement les fondements de l'État social à travers des mesures marquées du sceau de l'idéologie néolibérale. Le processus est simple, mais implacable : 1° restreindre le financement ; 2° diminuer l'efficacité ; 3° décréter l'inefficacité ; 4° privatiser.

Ainsi, non contents de céder au privé les actifs de l'État, les gouvernements néolibéraux se permettent de traiter la Sécurité sociale, patiemment construite par les travailleurs et qui leur appartient, comme une simple variable d'ajustement.

On assiste depuis plus de 20 ans à la démolition de la pension légale (le premier pilier) au profit du 2<sup>e</sup> pilier souscrit par les employeurs à titre d'avantage social et souvent au détriment du salaire, et du 3<sup>e</sup> pilier, exclusivement à charge des travailleurs qui peuvent se le payer, bénéficiant en échange d'un avantage fiscal. Le système se durcit encore aujourd'hui avec le recul de l'âge de la pension et l'apparition de la pension à points !

Dans le domaine de la santé, 908 millions « d'économies » supplémentaires devront être réalisées en 2017, avec des conséquences évidentes sur l'accès aux soins pour les patients et sur les conditions de travail des travailleurs de la santé.

En matière de chômage, les exclusions, chaque année plus nombreuses (20 000 en 2015), précipitent les gens dans la désocialisation et la précarisation, comme en témoigne le rapport 2017 de l'Observatoire bruxellois de la santé et de la pauvreté.

On pourrait aussi évoquer la politique à l'égard des migrants et l'exploitation



Rudy Janssens

populiste à visée électorale qui en est faite par le sinistre secrétaire d'État à l'asile et aux migrations.

Nous dénonçons ces politiques illégitimes. La seule chose qu'elles ont prouvée, c'est leur impertinence, puisqu'elles n'ont jamais démontré qu'elles apportaient la moindre solution aux problèmes sociaux de notre époque. *A contrario*, ces politiques sont en partie la cause, et à coup sûr des facteurs aggravants de tous ces problèmes. La crise politique et sociale devient une crise de la démocratie. En effet, les gouvernements de droite, ici et ailleurs, exercent le pouvoir sans concessions. Ils ne négocient plus, dénigrent le rôle des syndicats et méprisent les mouvements sociaux. C'est la dictamolle ! Pour l'arrêter, il faut réagir, s'engager. C'est le sens de nos actions et de notre projet de société solidaire.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)